



La Matinale du Monde
mardi 15 octobre 2024 1083 mots

Eau potable : des dizaines de métabolites de pesticides échappent à toute surveillance

Par Stéphane Foucart

En mai, *Le Monde* révélait que 97 % des eaux souterraines françaises étaient contaminées par un ou plusieurs pesticides, ou par des produits de dégradation de ces substances – des métabolites. En particulier, 20 % des nappes affichent des taux supérieurs aux seuils réglementaires de qualité, mais la réalité pourrait être plus préoccupante encore. Dans un rapport rendu public mardi 15 octobre, l'association Générations futures a identifié plusieurs dizaines de métabolites de pesticides connus des autorités pour présenter un risque de contamination des eaux souterraines et qui ne font cependant l'objet d'aucune surveillance. Ils ne sont recherchés ni dans les nappes phréatiques, ni en bout de chaîne, dans l'eau du robinet.

Générations futures estime que ces substances sont, en l'état actuel des connaissances, au nombre de cinquante-six, dont une douzaine particulièrement problématiques pour les nappes phréatiques. Deux d'entre elles concentrent, selon l'association, une grande part des risques : le DIPA (le diisopropylamine) et le TFA (l'acide trifluoroacétique). Le premier est un métabolite d'un herbicide, le triallate, autorisé depuis les années 1960 et qui a été retiré du marché français l'an dernier. Le second appartient à la famille des substances per- et polyfluoroalkylées, les PFAS, appelés « polluants éternels » pour leur persistance dans l'environnement et les organismes contaminés. Il provient, entre autres, de la dégradation d'un herbicide dénommé flufenacet, toujours autorisé en Europe et en France.

En quelques années, la question des métabolites dans l'eau est devenue critique. Ces substances sont à l'origine de nombreuses non-conformités des eaux destinées à la consommation humaine. En 2022, selon les données officielles, près de 11 millions de Français ont reçu au robinet une eau non conforme aux critères de qualité. « *Malgré la gravité de la situation, on n'observe aujourd'hui que la partie émergée de l'iceberg* », dit Pauline Cervan, ancienne toxicologue réglementaire pour l'industrie, principale autrice du rapport. *Nous sommes dans une grande ignorance de l'état réel de nos ressources en eau, donc de la qualité de l'eau du robinet distribuée à des dizaines de millions de personnes.* »

Et pour cause : aujourd'hui, alors que 188 molécules ont fait l'objet d'au moins un dépistage depuis 2022, trois métabolites de pesticides, issus respectivement du chlorothalonil, de la chloridazone et du S-métolachlore, sont à eux seuls responsables de la majorité des dépassements. Ces substances ont été utilisées pendant plus d'un demi-siècle sans que leurs métabolites aient été recherchés, bien que leur potentiel de contamination des nappes ait été connu parfois de longue date. Et dix ans se sont écoulés dans les deux cas entre les premières mises en garde au niveau européen et l'entrée en vigueur des premières mesures de surveillance en France.

Triallate interdit en 2023

Générations futures a donc épluché les milliers de pages de dossiers réglementaires déposés par les fabricants pour des dizaines de pesticides autorisés en Europe afin d'y déceler les produits identifiés comme problématiques pour les ressources en eau, et pourtant non recherchés par les autorités sanitaires. *« Nous avons identifié 88 substances actives autorisées en Europe qui génèrent des métabolites potentiellement à risque de contaminer les eaux souterraines »*, lit-on dans le rapport de l'association. Cette liste a été réduite, ne tenant compte que des pesticides qui sont effectivement utilisés en France et ceux dont les métabolites sont présumés dangereux pour l'intégrité des nappes, à en croire les modélisations réalisées par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Une fois cet écrémage réalisé, il reste dans l'escarcelle de l'association 39 pesticides générant 79 métabolites risquant de contaminer les nappes au-delà du seuil réglementaire de 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$). Sur ces 79 métabolites, seuls 23 font ou ont fait l'objet d'une surveillance par les autorités sanitaires dans les eaux souterraines ou l'eau du robinet. Il reste donc, dans cette liste, 56 molécules de synthèse issues de la dégradation de pesticides à n'avoir jamais été surveillées ou recherchées.

Une situation surprenante au vu des modélisations effectuées par l'Anses. Pour le DIPA, par exemple, l'agence estimait, dans un avis de 2016, qu'en utilisation normale (une application tous les trois ans), le triallate pouvait conduire à une contamination des nappes par son métabolite, jusqu'à 42,4 $\mu\text{g/l}$, soit plus de 400 fois le seuil de qualité. Selon le crible de Générations futures, le DIPA n'a pourtant jamais été recherché dans les ressources hydriques. Le triallate n'a été interdit en France qu'en 2023. On ignore donc toujours l'héritage toxique que ses décennies d'utilisation ont pu laisser dans les nappes phréatiques.

Manque de coordination

De même, le TFA n'a jamais été officiellement recherché, mais Pesticide Action Network Europe (PAN-Europe) et Générations futures ont conduit une petite campagne de mesure en juillet, testant sa présence dans 36 échantillons d'eau du robinet et 19 eaux en bouteille, prélevées dans onze pays européens, dont la France. Le TFA a été détecté dans 34 des 36 échantillons d'eau du robinet et dans 12 des 19 eaux en bouteille. A Paris, le taux de TFA dans l'eau du robinet était mesuré autour de 1 $\mu\text{g/l}$. A ce jour, il n'existe aucun seuil établi pour cette substance, mais si elle devait être classée « pertinente », c'est-à-dire potentiellement problématique pour la santé humaine, ce seuil excéderait d'un facteur dix la limite de qualité.

Outre le TFA et le DIPA, Générations futures identifie dix autres métabolites non surveillés potentiellement très problématiques. Soit parce qu'ils sont considérés comme « pertinents » par l'Autorité européenne de sécurité des aliments, soit qu'ils proviennent de pesticides utilisés à fort tonnage dans l'agriculture française ou qu'ils sont persistants dans l'environnement. Pour l'association, ces défauts de surveillance proviennent essentiellement d'un manque de coordination entre l'Anses et la direction générale de la santé.

« On a vu, avec les exemples du chlorothalonil et de la chloridazone, que la découverte de ces métabolites entraîne des difficultés de gestion pour les autorités sanitaires . Il est certain que la recherche, et la probable découverte, de nouveaux métabolites engendrera également de nouvelles difficultés », dit Mme Cervan. *Il est choquant que les pouvoirs publics autorisent ces produits alors que l'information sur les risques est accessible. La seule issue possible est une réelle volonté politique de réduire l'usage des pesticides, en particulier dans les aires de*

captage. » Interrogée sur les raisons de l'absence de suivi de ces substances, la direction générale de la santé n'a pas donné suite à nos sollicitations.

[Cet article est paru dans La Matinale du Monde](#)

Illustration(s) :